

Image not found or type unknown



## Signature d'un bon de visite par agence de plus d'un an et demi

Par **ZAZOO**, le **02/06/2010** à **14:50**

Bonjour,

J'ai visité une maison il y a deux ans environ. La personne de l'agence m'a fait signer un bon de visite. Finalement, nous avons décidé de ne pas acheter ce bien et d'arrêter notre recherche pour le moment.

Aujourd'hui nous recherchons à nouveau et nous nous apercevons que ce bien est toujours (ou de nouveau) à la vente...

Ma question est la suivante : puis-je passer directement par le propriétaire ou dois-je m'adresser de nouveau à cette agence qui m'a fait signer ce fameux bon...

Merci par avance de votre réponse